

# Adapter votre logement c'est préserver votre autonomie !

Vieillesse et personnes en situation de handicap



# Travaux d'adaptation

## LES GRANDES ÉTAPES

### 1 La réalisation de votre demande auprès d'hsf

Pour soumettre votre demande, veuillez remplir le formulaire de demande de travaux sur notre site internet ou depuis votre espace locataire sur [hsf-habitat.fr](http://hsf-habitat.fr).

Le formulaire est disponible sur demande, soit par téléphone au 01 56 61 58 58 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30\* (\*17h00 le vendredi), soit auprès de votre gardien.

### 2 Le rendez-vous personnalisé à votre domicile

L'objectif est de faire un état des lieux et de définir des travaux adaptés à vos besoins, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute aux frais d'hsf.

### 3 La validation du projet

Le projet est finalisé et validé par **hsf** qui fait ensuite établir des devis par des entreprises spécialisées.

Les équipements mobiliers dont vous pouvez avoir besoin restent à votre charge. Renseignez-vous pour obtenir une aide (voir contacts en dernière page).

### 4 Diagnostiques techniques

Avant le début des travaux, **hsf** devra réaliser les études et diagnostics nécessaires.

### 5 La réalisation des travaux

Ils se font « en milieu occupé » en veillant à vous causer le moins de désagréments possibles.

## NOS ENGAGEMENTS

- Une entière confidentialité
- Une prise en charge des travaux
- Un délai d'environ 6 mois, en dehors de tout problème technique, entre la réception de votre demande et la réalisation des travaux.



## POURQUOI UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation et la réadaptation, afin **d'aider les personnes en situation de handicap à développer leur indépendance et leur autonomie dans la vie quotidienne**. Son expertise est requise pour évaluer les aménagements nécessaires à réaliser dans votre logement. Il pourra également vous conseiller, en fonction des difficultés rencontrées. **Son intervention est prise en charge par hsf.**



# Vieillessement

QUELQUES EXEMPLES **DE TRAVAUX**

**DOUCHE  
STANDARD  
+ LAVABO**

Lavabo

Bac à douche  
classique

Banc carrelé

**TOILETTES**

Barre d'appui

W.C. adaptés

ou rehausseur\*

\* Réhausseur à la charge du locataire

# En situation

**DOUCHE STANDARD  
OU À RIDEAU**

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

**+ LAVABO**

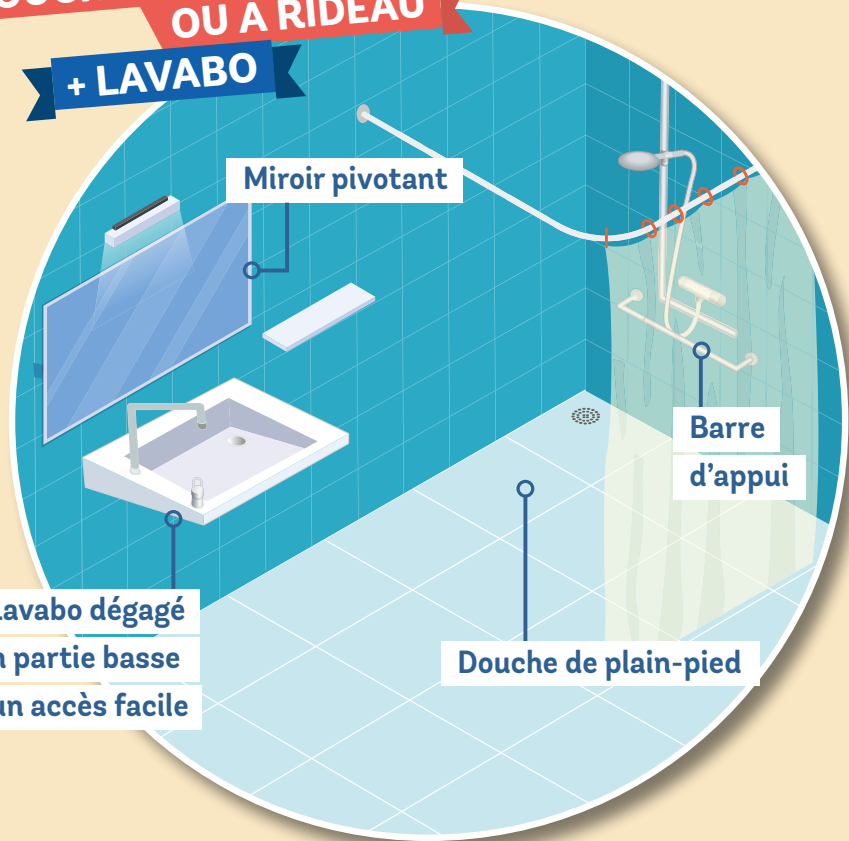
Miroir pivotant

Barre  
d'appui

Lavabo dégagé  
en partie basse

pour un accès facile

Douche de plain-pied



# de handicap

**AUX EN FONCTION DES BESOINS**

## ÉVIER CUISINE

Mitigeur mieux positionné



Évier dégagé  
en partie basse pour  
pour un accès facile

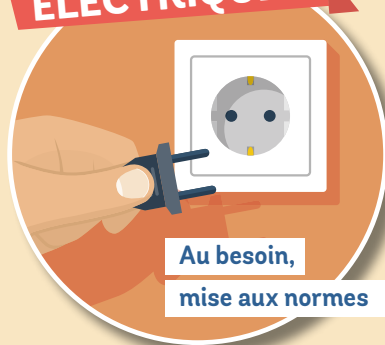
## TOILETTES



Barre d'appui

W.C. adaptés  
ou rehausseur\*

## PRISES ÉLECTRIQUES



Au besoin,  
mise aux normes

\* Réhausseur à la charge du locataire

## Selon la faisabilité technique, les travaux suivants peuvent être réalisés pour adapter votre logement :



Accès facilité  
au tableau électrique



Motorisation  
des volets



Installation de  
portes coulissantes



Aménagement de  
la distribution du logement

### BON À SAVOIR !



Des **flashes lumineux** peuvent être installés pour le handicap auditif.



Des **accessoires ou équipements de couleurs contrastées**  
pour les mal voyants peuvent être fournis.

# Les conditions

**Hsf prend en charge et réalise les travaux d'adaptation à l'intérieur des logements à la demande des locataires en situation de vieillissement ou de handicap.**

## **DANS QUELLES CONDITIONS POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?**

Quelles que soient vos conditions de ressources, vous pouvez faire une demande d'adaptation de votre logement si vous répondez aux critères suivants :

### **Pour les séniors :**

→ Avoir plus de 60 ans

### **Pour les personnes en situation de handicap :**

→ Être titulaire d'une **Carte Mobilité inclusion** délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), reconnaissant au taux incapacité à partir de 50 %.



## **SI VOTRE LOGEMENT NE PEUT ÊTRE ADAPTÉ À VOTRE BESOIN OU SI VOUS ÊTES EN SOUS-OCCUPATION**

**Hsf** vous proposera un changement de logement si possible dans l'arrondissement de votre choix et prendra en charge votre déménagement, sous certaines conditions de ressources.

## **COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?**

Vous devez adresser votre demande par courrier à **hsf** ou la soumettre depuis votre espace locataire sur **hsf-habitat.fr**.



# Contacts utiles

(Financements possibles pour le mobilier)

## → La Maison Des Personnes Handicapées de Paris

69, rue de la Victoire - 75009 PARIS

Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75>

Tél. : 01 53 32 39 39

Email : [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)

## → Maisons des aidants et des aînés

10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements

Site web : [www.paerpa-paris.fr](http://www.paerpa-paris.fr)

## À PARIS

### → PPE/CLIC Paris Centre

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>  
arrondissements

169, rue Saint-Jacques  
75005 Paris

Tél. : 01 44 07 13 35

### → PPE/CLIC Paris Sud

13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements

20, rue de la Glacière  
75013 Paris

Tél. : 01 45 88 21 09

### → PPE/CLIC Paris Nord-Ouest

8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements

3, place Jacques Froment  
75018 Paris

Tél. : 01 53 11 18 18

### → PPE/CLIC Paris Est

11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements  
55, rue de Picpus

75012 Paris

Tél. : 01 40 19 36 36

### → PPE/CLIC Paris Ouest

7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements

8, rue Fallempin  
75015 Paris

Tél. : 01 44 19 61 60

### → PPE/CLIC Paris Nord-Est

9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements

126, quai de Jemmapes  
75010 Paris

Tél. : 01 40 40 27 80

## EN BANLIEUE

### → MDPH 91 Essonne

Tél. : 01 60 76 11 00

### → MDPH 92 Hauts-de-Seine

Tél. : 01 41 91 92 50

### → MDPH 93 Seine-Saint-Denis

Tél. : 01 43 93 86 86

### → MDPH 94 Val-de-Marne

Tél. : 01 43 99 79 00

### → MDPH 78 Yvelines

Tél. : 0801 801 100